



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 26 JANVIER 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 20 janvier 2021, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Chrystel BUFFARD

Date d'affichage : 27 JAN, 2021

OBJET : MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX DU PÔLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES LOT N° 6B MENUISERIES EXTERIEURES PVC

MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES LOT N° 6B MENUISERIES EXTERIEURES PVC

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-79 du 21 mai 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour la création d'un C.L.A.E., la réhabilitation partielle et l'extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES pour un montant initial total de 2 895 387,02 € HT, soit 3 474 464,42 € TTC.

Il expose qu'il convient de procéder à la modification de menuiseries prévues initialement au marché afin d'assurer la continuité de la façade ouest avec des menuiseries en PVC. Les spécifications techniques relatives aux menuiseries concernées, qui auraient dû être intégrées au lot 6b, ont été détaillées par erreur dans le programme de travaux du lot n°6a Menuiseries extérieures Bois - Alu attribué au groupement d'opérateurs économiques représenté par S.A.R.L. GENEVRIER MENUISERIE 74.

Les trois menuiseries bois/aluminium spécifiées par erreur dans le lot 6a ont été supprimées dudit marché du titulaire par avenant n°1 en date du 24 décembre 2020, impliquant une moins-value pour le titulaire de 6 147,95 € HT (-3,22 %).

Monsieur le Président fait savoir que le solde net sur les deux lots représente une augmentation de 423,34 € HT. Il indique que les prestations nouvelles, induisant une plus-value pour le lot 6b, impliquent la passation d'une modification du marché public sous forme d'avenant. En l'occurrence, la modification du lot n°6b représenterait une augmentation de 8 162 € HT (9 794,40 € TTC), soit une augmentation de 24,43 % du montant initial du lot.

Le projet d'avenant et son annexe relative au descriptif des travaux supplémentaires sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 21 mai 2019 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur cette opération. Il invite donc l'Assemblée à examiner ces dossiers.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, la modification par avenant en plus-value pour le lot n°6b Menuiseries extérieures PVC pour un montant supplémentaire de 8 162 € HT

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

27 JAN. 2021





MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 6b Menuiseries extérieures PVC

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

IMPERIUM OUVERTURES
119, Rue Archimède
73490 LA RAVOIRE
Tél : 06.51.39.44.65
@ : polepro@imperium-ouvertures.fr
SIRET : 489 208 579 00057

Montant initial du marché public :
33 281 € HT, soit 39 937,20 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a donc pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

En effet, il convient de procéder à la modification de menuiseries prévues initialement au marché afin d'assurer la continuité de la façade ouest avec des menuiseries en PVC. Les spécifications techniques relatives aux menuiseries concernées qui auraient dû être intégrées au présent marché ont été détaillées par erreur dans le programme de travaux du lot n° 6a Menuiseries extérieures Bois - Alu attribué au groupement d'opérateurs économiques représenté par S.A.R.L. GENEVRIER MENUISERIE 74.

Les trois menuiseries bois/aluminium spécifiées par erreur dans le lot 6a ont été supprimées dudit marché du titulaire par avenant n° 1 en date du 24 décembre 2020, impliquant une moins-value pour le titulaire de 6 147,95 € HT (-3,22 %).

Le solde net sur les deux lots représente une augmentation de 423,34 € HT.

Cette modification ne peut être regardée comme substantielle car répondant aux dispositions de l'article 139 5° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 applicable au présent marché au regard des motifs ci-dessus évoqués.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à 8 162 € HT, soit 9 794,40 € TTC.

La présente modification représente donc une augmentation de 24,43 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 41 443 € HT, soit 49 731,60 € TTC.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

Envoyé en préfecture le 27/01/2021

Reçu en préfecture le 27/01/2021

Affiché le 27/01/2021



ID : 074-247400112-20210126-D_2021_06-DE

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



Fenêtres
Volets
Portes d'entrée
Portes de garage
Stores & Pergolas
Portails & clôtures
Garde-corps
Verandas

Envoyé en préfecture le 27/01/2021
Reçu en préfecture le 27/01/2021
Affiché le 27/01/2021 **SLO**
ID : 074-247400112-20210126-D_2021_06-DE

Devis n° 191203824PPb

Date : 20/12/2019

Code Client : DIV43557438136

Tel. /

Email :

Etablissement Public CC DU PAYS DE
CRUSEILLES

268 route de Suet

74350 CRUSEILLES

France

Votre contact : Jean-philippe EVANGELISTA

Délai :

Livraison : Etablissement Public CC DU PAYS DE CRUSEILLES - 268 route de Suet - 74350 CRUSEILLES

Réf : TS - Chassis Scene et rangement

Devis n° 191203824PPb du 20/12/2019



Désignation	Qté	PU HT	Total HT	TVA
<p>Menuiserie PVC Haut de gamme ID 4s Caractéristiques du produit : DORMANT ISO Système à double joint de frappe pour une étanchéité accrue et une isolation phonique renforcée Joints soudés dans les angles pour la pérennité de l'étanchéité. Double vitrage isolant faible émissif épaisseur 24 mm en standard : Coefficient Ug=1,1 W/mK Renforts périphériques en acier zingué systématiques vissés dans le profilé Ferrure symétrique, pènes champignons pour une sécurité accrue, un confort d'utilisation et une longévité optimale. Équipement de sécurité en standard: Ferrures WINK HAUS, galet champignons anti décrochement de l'ouvrant (verrouillage contournant).</p> <p>2.5.5. : Fenêtre (Pas d'oscillo-battant) Haut 2500 mm x Larg 500 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> . Gamme ID-4s . Parecloses galbées . 140x14 Dormant ISO 102 . Cotes Fabrication . 140414 Pièce d'appui 102mm . Blanc int. + Anthracite AP60 ext . Vitrage anti-effraction : 44,2/16/4 Ug=1,1 . Droite tirant (vue intérieure) . Poignée en aluminium BLANC . Hauteur de poignée standard bas ouvrant : 550 mm <p>Profilés aluplast Allemagne assemblés en Pologne Vitrage SAINT-GOBAIN, Ferrage GU, Moteur omfy</p>	2	635,00	1 270,00	2



